

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 11 mars 2019
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le ONZE du mois de MARS à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 mars 2019.

Présents : MM. FOURNIER, CANTELE, CORRADI (à partir du point 3.2), DROUIN, FAVIER, HENRY, MATELIC, MUNIER (à partir du point 3.1), PELIZZARI et WATRIN.

Membre ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. FOURNIER

Absents excusés : MM. CORRADI (jusqu'au point 3.1) et M. MUNIER (jusqu'au point 2.1)

Absents : M. MULLER et M. FICHTER

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 11 février 2019.

1.1 DB 2019-21 - Aménagement de l'entrée de ville de la Commune de Vitry-sur-Orne – Attribution d'un fonds de concours.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer à la Ville de Vitry-sur-Orne un fonds de concours d'un montant de 61 200 € pour les travaux d'aménagement de l'entrée Nord de la Ville.

2.1 DB 2019-22 - Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Cession d'un terrain à la « S.A.S. Julien INVESST »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession des parcelles cadastrées sur le ban de Sainte-Marie-aux-Chênes : Section 34 n° 351/130 (1ha), Section 34 n° 364/130 (3a31), Section 34 n° 367/130 (1a00) et Section 34 n° 365/130 (17a62), au nom de la « SAS Julien INVESST », domiciliée à SCY-CHAZELLES (57 160), 6, rue Drogon, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de la partie constructible de la parcelle, soit 78a55, au prix bilan de la Z.A.C. soit 12,00 € HT le m² hors aide de la Communauté de Communes,
- DÉCIDE d'accorder un abaissement de prix à hauteur de 5,00 € le m², ce qui ramène le prix de cession à 7,00 € HT le m², compte tenu de l'engagement pris par la société de procéder à la création d'emplois,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- FIXE le prix de la partie inconstructible de la parcelle (située en zone « rouge » du plan de prévention des risques miniers) soit 26a37 à 1,00 € symbolique,
- FIXE le prix de cession d'une partie du bassin d'orage à 1,00 € symbolique au lieu de 4,00 € H.T. le m² tel que fixé dans la décision du 9 juillet 2018,
- et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente et la convention sous seing privé à passer à cet effet avec la société « SAS Julien INVESST », ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

3.1 DB 2019-23 – Déchets Ménagers – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation et la mise aux normes de 3 déchèteries communautaires – Attribution du marché

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ATTRIBUE le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes et la modernisation de déchèteries communautaires au Bureau d'Etudes « ANETAME Ingénierie », 2c, rue des Ormes, 67 200 Strasbourg, pour un montant de 12 600 € HT,
 - et AUTORISE le Président à signer les pièces y afférent.

3.2 DB 2019-24 – Gestion des déchets – Attribution de dotations supplémentaires en bac de tri - Détermination du prix de vente

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de valider le principe de facturation du bac dont le remplacement n'est pas justifié,
 - et FIXE le prix de remplacement à 30 € par bac.

4.1 DB 2019-25 – Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés - Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 1 345,50 € dans le cadre du Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

4.1 DB 2019-26 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) - Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 4 604,00 € dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

5.1 DB 2019-27 – Création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.

6. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 28/02/2019.
- Tableau de bord financier au 28/02/2019.
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/01/2019.
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 28/02/2019.
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 28/02/2019.
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 28/02/2019
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 28/02/2019
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 28/02/2019
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 28/02/2019.
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 31/01/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

Rombas, le 19 mars 2019
Le Président,



Lionel FOURNIER